



tessi

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JOINT AU RAPPORT DE GESTION**

**rendant compte des conditions de préparation et
d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des
procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L. 225-102-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 6 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

- Monsieur Marc REBOUAH, Président – Directeur Général :

. Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 et de Président Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 13 avril 2001 ;

. Ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a

été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et au Conseil d'Administration qui sera convoquée pour le 15 juin 2007 ;

- Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur :

. Renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006 ;

. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;

- Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :

. Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 ;

. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 15 juin 2007 ;

- Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :

. Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 ;

. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ; son renouvellement a été proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 15 juin 2007

- Monsieur Michel ANGE, Administrateur :

. Nommé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2002 ;

. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ;

- La société FONDELYS, Administrateur, représentée par Monsieur Henri DUFER :

. Nommée aux fonctions d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2003, ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2003 ;

. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ;

- Nombre d'Administrateurs indépendants : deux
- Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun
- Nombre d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur : une

1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'année en cours, un calendrier des réunions du Conseil d'Administration pour l'année suivante est arrêté entre les Administrateurs.

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

1.3. Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Au cours de l'exercice 2006, aucun administrateur n'a utilisé cette faculté.

1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ces membres présents qui doit présider la séance.

Sur les quatre séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'Avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

1.5. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En l'absence de règlement intérieur, cette faculté ne peut, pour le moment, être utilisée.

1.6. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Général en charge des Finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés du Groupe TESSI.

1.8. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- Taux moyen annuel de présence des membres : 91,75 %

1.9. Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration réuni le 6 octobre 2006 a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Directeur Général, les Directeurs Généraux Opérationnels, la Direction Générale en charge des Finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe TESSI et des risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier, le contrôle des opérations et la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société TESSI SA, dont l'activité est celle d'une société holding et de prestations de services pour ses filiales, présente les caractéristiques suivantes :

2-1 Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe TESSI est tenu par du personnel TESSI SA, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés C2I, Tigre Informatique, CPR Billets, Keepway et Intactus, acquises au cours de l'exercice 2005.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur Général en charge des Finances du Groupe TESSI, lui-même reportant directement au Président Directeur Général du Groupe TESSI.

2-1-1 Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Toutes les comptabilités sont tenues sous un seul logiciel standard de comptabilité.

Les services comptables du Groupe TESSI sont eux-mêmes subdivisés en différents départements :

- comptabilité générale : suivi de comptabilité, suivi de la trésorerie, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

- services fournisseurs : réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité, règlements des fournisseurs.

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers spécifiques et bien identifiés, exclusivement centralisés au niveau de TESSI SA.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions Générales Opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions Régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

- service relance/pré-contentieux : relance des créances clients (écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de commerce, signification par voie d'huissier...)

2-1-2 Production du reporting mensuel

Le service comptable du Groupe TESSI est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sections analytiques du Groupe un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année pour chacune des sections analytiques.

- de suivre de manière détaillée et/ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité de chaque section analytique.

Le fait d'avoir définie une notion fine de section analytique permet d'effectuer un suivi à la fois au niveau du centre de production, de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers.

Chaque section analytique est rattachée opérationnellement à un chef de centre de production, lui même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui même rattaché à du Directeur Général métier.

Ce reporting mensuel sert également à la Direction Générale en charge des Finances du Groupe ainsi qu'au Président Directeur Général.

2-1-3 Etats Consolidés

Le Groupe TESSI produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par une personne dédiée et formée aux techniques de consolidation. TESSI est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production.

2-1-4 Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque direction générale métier.

Cette facturation fait l'objet d'un contrôle par les services comptables du Groupe TESSI.

2-1-5 Contrôle de gestion métiers

Trois des quatre expertises du Groupe TESSI sont désormais dotées d'un contrôle de gestion opérationnelle visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions Générales Opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

2-2 Description synthétique de l'organisation sociale

TESSI SA est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel par l'ensemble des salariés du Groupe TESSI, à l'exception des sociétés C2I, Tigre Informatique, CPR Billets, Keepway et Intactus.

Le traitement de la paie est externalisé auprès d'un prestataire de services spécialisé dans ce domaine.

Chacun des gestionnaires des paies est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur Général en charge des Finances du Groupe.

Aussi, TESSI SA est en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

2-3 Description synthétique de l'organisation juridique

TESSI SA assiste les Directions Générales Opérationnelles dans le cadre de la revue des contrats commerciaux.

Le service juridique est en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciements.

En outre, il assure pour le compte des filiales l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration, la revue des baux commerciaux ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe.

Ce service est dirigé par le Directeur Juridique lui-même rattaché au Directeur Général en charge des Finances.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de TESSI SA et les directions opérationnelles et leurs collaborateurs.
- une répartition claire des rôles chez TESSI SA.
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédure, notamment en matière de délégation de pouvoirs, contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation du contrôle en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPR Billets est dotée de méthodes de contrôle qui lui sont propres compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par la Commission Bancaire.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration
Marc REBOUAH